

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES,
MONTMAGNY**

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 01^{er} juin 2026, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à 19h00.

Les Conseillers Benoit Vachon, Ghislaine Lavallée, Yan Bolduc, Jessie Gonthier-Lajoie, Diane Bertrand et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Max Laurent Vidal.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est présente tout le long de la rencontre. Mikaël Girouard-Pelletier, Officier municipal est également présent.

Monsieur Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

127-06-2026 IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

128-06-2026 CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 04 mai 2026, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL –
ANNULATION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE
ZONAGE**

Le projet de modification réglementaire pour lequel un avis de motion a été adopté lors du dernier conseil sera mis sur pause pour le moment. Par conséquent, l'avis de motion deviendra sans effet puisqu'il n'y aura pas de dépôt ni d'adoption du règlement dans l'immédiat.

CORRESPONDANCE

Un montant de 60 801\$ a été alloué pour la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec pour l'année 2026.

Le Maire, Max Laurent Vidal, sera présent au gala méritas de l'école secondaire St-Paul qui aura lieu le 5 juin prochain afin de remettre une bourse à Emy Lachance, récipiendaire.

Les élus ont pris connaissance du plan triennal du Service scolaire de la Côte-du-Sud.

129-06-2026 **CONSIDÉRANT QUE** le Comité des fêtes du 125^e de Saint-Camille-de-Lellis est un organisme sans but lucratif;
CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes du 125^e de Saint-Camille-de-Lellis désire bénéficier d'un espace publicitaire gratuit dans le journal local afin de promouvoir une activité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise, la publication gratuitement d'une annonce visant à promouvoir une activité organisée par le Comité des fêtes du 125^e de Saint-Camille-de-Lellis dans la prochaine édition du journal local.

130-06-2026 **CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Rayon d'Espoir soutient des personnes et des familles de la région par ses actions et ses services;
CONSIDÉRANT QUE municipalité désire appuyer la mission de la Fondation Rayon d'Espoir;
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise le versement d'une contribution financière de 100,00 \$ à la Fondation Rayon d'Espoir afin de soutenir sa mission.

ACCEPTATION DES COMPTES

131-06-2026 **IL EST PROPOSÉ PAR** : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer de mai 2026 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance ;
Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de avril 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

132-06-2026

CONSIDÉRANT QU'en mai 2026, la brigade incendie a effectué trois sorties soit deux qui se sont avérées des fausses alarmes;
CONSIDÉRANT QUE le rapport fait mention également d'une pratique et des visites préventives;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus aux sorties soient rémunérés.

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Des copies du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint ont été remises à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

Le conseiller Benoit Vachon mentionne qu'il a coupé des arbres tombés dans le sentier.

La conseillère Ghislaine Lavallée mentionne que la municipalité pourrait déposer un projet d'une valeur de moins de 2 000 \$ destiné aux aînés, notamment dans le but de contrer l'isolement social.
Il est convenu de vérifier les possibilités de collaboration avec les organismes du milieu afin de développer et de réaliser un projet répondant aux besoins des aînés.

La conseillère Jessie Gonthier-Lajoie souligne que la reconstruction du bateau situé à l'aire de détente de la rivière Daaquam est très bien réalisée. Elle demande également un suivi concernant la réception des filets pour les buts de soccer.

133-06-2026

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale encadre les feux à ciel ouvert et l'émission des permis de brûlage;
CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie est déjà autorisé à délivrer les permis de brûlage conformément à la réglementation en vigueur;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter le directeur adjoint du service incendie à cette autorisation afin d'assurer une meilleure efficacité du service;
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise également le directeur adjoint du service incendie à délivrer des permis de brûlage sur le territoire, conformément aux règlements municipaux applicables;

QUE cette autorisation s'exerce dans le respect des normes de sécurité et des conditions prévues à la réglementation en vigueur.

Le conseiller Étienne Fortin mentionne que certaines lumières sont brûlées et que la liste a été transmise à la directrice générale. L'officier municipal précise qu'Électricité 3L en a déjà réparé plusieurs.

Il est également mentionné que l'asphalte est endommagé à plusieurs endroits dans le rang Sainte-Marie et le rang Saint-Isidore. L'officier municipal indique qu'il effectuera les démarches nécessaires afin de procéder aux réparations requises.

Le maire Max Laurent Vidal discute de la rencontre sur les Aires protégées.

COMPTE RENDU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS – HIVER 2025-2026

Les élus ont pris connaissance du rapport des dépenses relatives au déneigement des routes pour l'hiver 2025-2026. Les dépenses totalisent 70 636 \$, comparativement à 59 610 \$ pour la période précédente. Il est mentionné que cette augmentation est attribuable notamment au transport du sel, au prix du diesel, à la location d'équipement ainsi qu'au salaire de l'opérateur.

- 134-06-2026 CONSIDÉRANT QU'un bris est survenu au tracteur de déneigement loué par la Municipalité lors des opérations de déneigement;
CONSIDÉRANT QUE le bris est attribuable au fait qu'une aile de côté a accroché une bouche d'égout située dans la chaussée;
CONSIDÉRANT QUE les assurances couvrent les coûts de réparation, lesquels s'élèvent à 33 812 \$;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assumer une franchise de 1 000 \$ dans le cadre du dossier d'assurance;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise le paiement de la franchise de 1 000 \$ relativement au bris du tracteur de déneigement loué.

DEK HOCKEY

- 135-06-2026 CONSIDÉRANT QUE certaines tuiles de la surface de dek hockey sont endommagées et nécessitent des réparations;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de tuiles de remplacement afin d'assurer la sécurité et la qualité des installations;
IL EST PROPOSÉ PAR : Ghislaine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise l'achat de tuiles pour la réparation des surfaces de dek hockey au montant de 634,80 \$ plus taxes.

Il est également souligné qu'il s'agit du même fournisseur et qu'il serait pertinent de vérifier d'autres fournisseurs pour de futurs achats.

Il est discuté de la nécessité d'installer un filet du côté des estrades afin de protéger les spectateurs des balles, ainsi que de prévoir une signalisation du côté des joueurs pour interdire l'accès aux spectateurs.

Il est également mentionné qu'il serait important de réparer le dessus des estrades et d'installer une rampe au centre.

Enfin, il est suggéré de vérifier la disponibilité de kits à assembler pour de nouvelles tables de pique-nique.

OFFRE DE SERVICE - ENVIRONNEX

136-06-2026 CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service annuel 2026-2027 d'Environnex pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées;
CONSIDÉRANT QUE cette offre de service répond aux besoins de la Municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte l'offre de service annuel 2026-2027 d'Environnex pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées;
ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à signer la proposition tarifaire au nom de la Municipalité.

HÉBERGEMENT COMPLÉMENTAIRE EN ZONE INDUSTRIELLE

L'entreprise Bardobec dépose une demande visant à autoriser l'aménagement d'unités d'hébergement pour les employés dans les zones industrielles lourdes.

Le conseil discute de cette demande et indique qu'il examinera les différentes possibilités.

Deux dirigeants d'entreprises présents dans l'assemblée soulignent toutefois que le zonage industriel ne devrait pas être modifié et que le lotissement ne devrait pas y être autorisé, afin de préserver la vocation des secteurs industriels.

DEMANDE DE L'ÉCOLE ST-JUST – RÉPARATION GLISSADE

À la suite d'un bris de la glissade de l'école, la directrice présente une demande d'aide financière pour son remplacement, au coût de 5 278 \$ plus taxes.

Il est toutefois mentionné que l'employé municipal a déjà effectué la réparation de la glissade et que celle-ci est jugée sécuritaire. De plus, une nouvelle glissade a été commandée sans confirmation d'une aide financière de la Municipalité.

Les conseillers conviennent donc de ne pas contribuer à l'achat d'une nouvelle glissade.

PROJET COOPÉRATION – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDENTIELLES

La directrice générale informe les élus qu'une rencontre a eu lieu avec d'autres municipalités afin d'évaluer la possibilité de se regrouper pour l'achat d'un camion et l'embauche d'un employé pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles.

Ce projet vise à réduire les coûts liés à ce service. Les élus se montrent intéressés à poursuivre l'analyse afin de connaître les coûts et les modalités du projet avant de se prononcer sur une éventuelle participation.

Le maire, M. Max Laurent Vidal, mentionne avoir également discuté avec les maires des municipalités voisines de la possibilité de se regrouper afin d'aménager un écocentre régional.

SUIVI D'UNE PLAINTÉ MORSURE DE CHIENS

Les élus sont informés que la Municipalité a reçu une plainte concernant une morsure de chien. Le propriétaire de l'animal a été avisé et un avis de collaboration est en cours de préparation.

Il est également mentionné qu'il est probable que le dossier soit transféré à la municipalité de résidence du propriétaire du chien pour les suites appropriées.

SERRE GÉODÉSQUE - ISOLATION

Il est mentionné qu'un budget de 1 830 \$ avait été prévu au projet de construction de la serre géodésique pour les travaux d'isolation en laine

minérale. Toutefois, en raison des risques liés à l'humidité et afin de mieux protéger la structure, des soumissions ont été demandées pour une isolation à l'uréthane giclé.

La plus basse soumission reçue est de 7 320 \$ plus taxes. Il est suggéré de vérifier auprès d'Isolation Jacques, qui offre habituellement des prix plus avantageux. Les élus conviennent d'autoriser un budget maximal de 4000 \$.

TERRAIN DE JEUX – FORMATION DES ANIMATEURS

- 137-06-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer une formation adéquate à ses animateurs du terrain de jeux;
CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny offre une formation sur deux jours au Centre plein air de Sainte-Apolline;
CONSIDÉRANT QUE les coûts sont de 20 \$ par personne pour la formation générale et de 50 \$ par personne pour la formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR);
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité autorise l'inscription des animateurs du terrain de jeux à la formation offerte par le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny;
QUE la Municipalité assume les coûts de 20 \$ par personne pour la formation et de 50 \$ par personne pour la formation en RCR.

BOURSE DES FINISSANTS 2025-2026

- 138-06-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remettre une bourse aux finissants du secondaire de notre Municipalité;
CONSIDÉRANT QU'après information, pour l'année scolaire 2025-2026, un jeune de St-Just est finissant;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que la Municipalité remette une bourse de 100,00\$ au finissant de l'année scolaire 2025-2026.

CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE – RENOUELEMENT ADHÉSION

- 139-06-2026 CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny offre divers services et activités utiles à la communauté;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire maintenir son adhésion à cet organisme;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE la Municipalité autorise le renouvellement de

son adhésion au Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny au coût de 100 \$.

PROJET FRR VOLET 4 – PARC DE JEUX

- 140-06-2026 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières a élaboré une demande d'un projet pilote pour des places subventionnées en service de garde éducatif à l'enfance dans l'établissement de l'école de St-Just en 2022;
CONSIDÉRANT QUE l'aménagement extérieur pour offrir un espace de jeu adapté, sécuritaire et stimulant est nécessaire;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 4 (soutien à la vitalisation);
IL EST PROPOSÉ PAR : Benoit Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR – volet 4 (Soutien à la vitalisation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;
QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières mandate comme représentant la Directrice générale pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation).

FÊTE NATIONALE

- 141-06-2026 CONSIDÉRANT QUE le Bar Diable au Vert organise des activités dans le cadre des festivités de la Fête nationale;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite contribuer à ces festivités par la présentation d'un feu d'artifice;
CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifice proposés par M. Denis Laferrière sont des produits en vente libre, lesquels sont couverts par le contrat d'assurance responsabilité civile de la Municipalité et ne nécessitent pas de certificat d'artificier;
CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifice seront installés et mis à feu sur le terrain de balle municipal;
CONSIDÉRANT QUE le Bar Diable au Vert s'engage à retenir les services d'une personne responsable afin de procéder à la mise à feu des feux d'artifice;
CONSIDÉRANT QUE l'école a autorisé la tenue du feu d'artifice à cet endroit, à la condition que tous les débris soient ramassés à la suite de l'activité et qu'une surveillance adéquate soit assurée et encadrée par la Municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Bertrand et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal autorise l'achat de feux

d'artifice auprès de M. Denis Laferrière pour un montant maximal de 2 000,00 \$, dans le cadre des festivités de la Fête nationale;
QUE les feux d'artifice soient présentés sur le terrain de balle municipal;
QUE le Bar Diable au Vert soit responsable d'engager une personne chargée de la mise à feu des feux d'artifice;
QUE la Municipalité assure la supervision de l'activité et veille au respect des conditions exigées par l'école, notamment en ce qui concerne la surveillance du site et le ramassage complet des débris à la fin de l'événement.

ARTICLES PROMOTIONNELS

142-06-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite fournir des vêtements à l'image de la Municipalité à ses employés réguliers afin de favoriser leur identification dans l'exercice de leurs fonctions;
CONSIDÉRANT QUE chacun des cinq employés réguliers recevra un chandail, deux t-shirts et une casquette;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner l'engagement des trois élus sortants de la dernière élection municipale en leur remettant un chandail à l'image de la Municipalité ainsi qu'un stylo souvenir;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal autorise l'achat, auprès de MDM Publicité, des vêtements corporatifs et des articles promotionnels décrits à la présente résolution, pour un montant maximal de 900,00 \$, plus les taxes applicables.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Les élus sont informés que tous les dossiers visés par la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes ont été régularisés. En conséquence, aucune propriété située sur le territoire de la Municipalité ne fera l'objet d'une vente à l'enchère publique prévue le 11 juin prochain.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Il est convenu de publier un communiqué relativement au Tournoi du Dek Hockey qui a eu lieu 23 et 24 mai dernier.

VARIA – STATION DE VIDANGE DE ROULOTTE

Il est mentionné que l'arrosoir mis à la disposition des usagers à la station de vidange pour véhicules récréatifs était brisé. Il est toutefois précisé que celui-ci a été réparé en date de ce jour.

VARIA – HALTE ROUTIÈRE

Il est mentionné qu'il serait souhaitable d'effectuer certains travaux d'entretien à la halte routière située sur la route 204, notamment d'ajouter de la terre, de niveler le terrain et d'y semer de la pelouse. Il est également proposé d'y installer une poubelle.

Un suivi est ensuite demandé concernant l'entretien des aménagements floraux. À ce jour, aucune candidature n'a été reçue pour assumer cette responsabilité.

La conseillère Ghislaine Lavallée remettra un arrosoir au bureau de poste afin que l'employé puisse assurer l'arrosage des fleurs à cet endroit. De l'engrais y sera également apporté afin de favoriser leur entretien.

VARIA – ASPHALTE

Il est précisé que plusieurs plaintes ont été reçues concernant l'état des chemins. Comme déjà mentionné en début de rencontre, l'officier municipal verra à effectuer les suivis nécessaires pour les routes sous la responsabilité de la Municipalité.

De plus, une demande a été transmise au ministère des Transports concernant les tronçons de route relevant de sa compétence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous nous questionnons au sujet du projet de 24 logements. Toutes les autorisations requises ont été obtenues. Le promoteur est actuellement en attente de l'échéancier de l'entrepreneur général afin de déterminer la date de début des travaux.

Les gens sont informés que l'ouverture du Restaurant le Bois D'or ouvrira ses portes officiellement à la fin juin ou début juillet.

Nous revenons sur la nécessité de redoubler d'efforts afin de trouver un travailleur pour assurer l'entretien de nos aménagements floraux.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

143-06-2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 :45 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 06^{er} JOUR DE JUILLET 2026.

Max Laurent Vidal, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière